

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WATTEN

DATE DE CONVOCATION : 30 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE : 30 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. Mme BINET. M. DAMBRICOURT. Mme BECQUET. M. VANPOPERINGHE. Mme SCOTTE. M. COURTIN. Mme SOLTYSIAK. M. REVILLON. Mme DELHAYE. M. BUCKMAN. M. CHARLEMAGNE. Mme CADET. M. PENEZ. Mme MARQUAND

ABSENTS : Mme CABRE (procuration à M. BUCKMAN). M. ODIEVRE (excusé). Mme WUYTS (procuration à Mme BINET). M. BLIN (procuration à Mme MARQUAND). M. MARIE (procuration à M. PENEZ)

N°7815 OPÉRATION « MA 1^{ERE} LICENCE » ÉLARGIE AUX ACTIVITES CULTURELLES

Monsieur le Maire propose d’élargir l’opération « ma 1^{ere} licence sportive » aux activités culturelles proposées sur la commune selon les conditions de la délibération initiale n° 7728 dénommée FINANCEMENT DE L’OPERATION « MA PREMIERE LICENCE SPORTIVE ». Pour rappel, il s’agit du financement des frais d’inscription des jeunes wattenais de 3 à 17 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 630.

Le Conseil,

Après délibération, et à l’unanimité,

Décide d’élargir l’opération « ma 1^{ere} licence » aux activités culturelles proposées sur la Commune

Le remboursement sera effectué directement auprès des associations à l’exception des frais d’inscription à l’école de musique intercommunale où le remboursement sera effectué auprès de la famille sur présentation d’une facture acquittée et d’un RIB.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.